Arnaque sur un site internet, renseignements

D 15 16

Par Visiteur

Bonjour,

hier j'ai été victime d'une vrai arnaque.

Il s'agit de 2 sites pour mise en relation des prestataires et des clients informatiques. et

Tout d'abord je me suis inscrite sur le site pogonline.com, j'ai vu que il sont été cher et j'ai abandonné le site.

La jour suivante j'ai reçu un appel d'une personne de progonline qui disait qui ils ont besoin d'un ergonome et que il y a beaucoup plus d'offre pour mon profil sur le site graphistesonline.com. Il s'agit du télétravail et comme je suis enceinte, la personne du nom Rafat Cordou Johnatan m'a assuré que c'est idéal pour moi et il m'a montré l'appel d'offre.

Je me suis inscrite pour 3 mois, j'ai payé 240euros HT (en trois fois) et puis j'ai postulé. J'avais des crédit à consommer pour voir les coordonnées du client et je l'ai contacté. En plus, se site n'avait pas d'autre annonces pour moi.

Gros surprise c'est que, si jamais on emporte le projet, on doit payer aussi une commission de 15% sur notre prix HT!!!! Justement, M Johnatan n'a jamais dit ça au téléphone.

J'ai contacté aussi progonline.com au numéro client sur leur site et je voulais savoir pourquoi j'ai été dérouté vers le site graphistesonline.com alors que je suis plutôt profil informaticien (ergonome IHM). Et là j'ai été carrément insulté par la même personne qui m'a téléphone le matin!

Après quelque insulte de leur part, j'ai fini par parler avec une autre personne qui s'est présenté comme responsable. Il m'a dit que je ne peut pas revenir sur progonline mais qu'il peut me faire une offre sur progonline pour 100eurosHT (3 mois) et moi, comme une idiote, encore une fois, j'ai accepté.

Bref, l'annonce est complètement bidon et le client n'existe pas, j'ai un échange d'e-mail et les pages et imprimé d'écran sur se qui vient de se passer.

La pire chose c'est qui il vont me prélever encore 200 euros dans les prochain 2 mois.

Normalement je ne serais jamais si stupide de faire une chose pareil, mais dans mon état de grossesse je ne suis apparentement plus capable de résister aux arnaquers.

Je vous demande, existe est-il une possibilité de récuperer cette argent ou au moins de punir les arnaqueurs ou je dois abandonner?

Il ne s'agit même pas d'argent il s'agit du fait que je suis passé pour une idiote qui a donné l'argent et que progonline.com et graphistesonline.com continuent à arnaquer les gens.

Merci en avance de votre réponse	Э.
Par Visiteur	
Chère madame,	

Après quelque insulte de leur part, j'ai fini par parler avec une autre personne qui s'est présenté comme responsable. Il m'a dit que je ne peut pas revenir sur progonline mais qu'il peut me faire une offre sur progonline pour 100eurosHT (3 mois) et moi, comme une idiote, encore une fois, j'ai accepté.

Bref, l'annonce est complètement bidon et le client n'existe pas, j'ai un échange d'e-mail et les pages et imprimé d'écran sur se qui vient de se passer.

La pire chose c'est qui il vont me prélever encore 200 euros dans les prochain 2 mois.

Normalement je ne serais jamais si stupide de faire une chose pareil, mais dans mon état de grossesse je ne suis apparentement plus capable de résister aux arnaquers.

Je vous demande, existe est-il une possibilité de récuperer cette argent ou au moins de punir les arnaqueurs ou je dois abandonner?

Avez-vous des preuves tendant à confirmer que le client n'existe pas?

Très cordialement.

Au reste, après quelques recherches, il s'avère que progonline et graphistesonline appartienent à une seule et unique société: Société par action simplifié PEL.Com. Il n'est donc pas étonnant que ces deux sites internet aient les mêmes méthodes puisque il y a les mêmes personnes derrière.

Par Visiteur
Merci de votre réponse. En effet je sais que il s'agit de la même société avec 2 sites différentes. Et j'ai échange des e-mails entre moi et le "client" et je vous fais un copie/collé de la conversation (biensur, j'ai les exemples de tout les e-mails et j'ai sauvé tout les pages qui concernent le projet):
Par Visiteur
Chère madame,
Disons que je ne vois pas en quoi cet échange montre que le client n'existe pas; on peut le supposer mais nullement le démontrer. Cela est donc un peu mince.
Pour la facture, vous êtes en droit de l'exiger dans la mesure où vous pouvez déduire cette facture de votre bénéfice imposable.
Très cordialement.
Par Visiteur
Excusez-moi, mais votre réponse est aussi un peu mince. le fait c'est que n'a aucun preuve que c'est un vrai client. donc, si je dois deduire de ce que vous m'avez dit, moi aussi je peux monter un site avec annonces bidon, clients bidon sans identité et faire payer aux gens les choses inexistantes avec l'excuse qu'il n'a pas de preuve. et je n'ai aucune responsabilité?? magnifique, je peux arnaquer les gens qui ont besoin du travail et personne ne peux me l'empêcher!!!
c'est ça votre conseil?
non, ne répondez pas, laissons tomber.
cordialement
Par Visiteur
Chère madame,
excusez-moi, mais votre réponse est aussi un peu mince. le fait c'est que progonline n'a aucun preuve que c'est un vrai client.

Je dis simplement que cet échange de mail ne démontre pas l'inexistence de ce client. Il ne fait que montrer vos doutes légitimes, mais avant la passation d'un marché quelconque, tant un entrepreneur quelconque n'a pas nécessairement à fournir des coordonnées d'identification.

Désolé que ma réponse soit mince, mais c'est à celui qui demande la nullité du contrat de justifier des raisons de cette nullité. C'est donc au demandeur d'apporter la preuve que ce site internet fait une fausse publicité en faisant apparaître

des annonces qui ne correspondent pas à la réalité.

donc, si je dois deduire de ce que vous m'avez dit, moi aussi je peux monter un site avec annonces bidon, clients bidon sans identité et faire payer aux gens les choses inexistantes avec l'excuse qu'il n'a pas de preuve. et je n'ai aucune

responsabilité?? magnifique, je peux arnaquer les gens qui ont besoin du travail et personne ne peux me l'empêcher!!! c'est ça votre conseil?

Je n'ai pas dit ça et je n'ai pas à supporter non plus vos remarques désobligeantes. Je n'ai aucun lien avec cette société, et je n'ai aucun respect pour eux. Je suis mandaté par vous et je vous explique seulement que si vous allez devant un tribunal, seulement avec ces éléments là, vous allez vous faire débouter, tout simplement. Ce que je ne souhaite pas.

Il conviendrait de voir un huissier et de faire des constats éventuels, de regrouper des témoignages, bref de constituer un dossier.

Très cordialement.